

## DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025

# NOTICE D'UTILISATION

### DOMAINE D'APPLICATION

Ce dossier est commun à toutes les associations quel que soit leur domaine d'activité. Il permet d'établir la demande de subvention annuelle de fonctionnement et les subventions pour les projets spécifiques portés par l'association.

### OBJET DE LA NOTICE

Cette notice a pour objet d'expliquer comment établir vos demandes de subventions pour l'année 2025 au moyen des formulaires qui vous sont transmis.

### NATURE DES SUBVENTIONS

Vous avez la possibilité de demander deux types de subventions :

- La subvention de fonctionnement destinée à aider votre association à assurer son activité au cours de l'année. Elle est versée une fois par an.
- Des subventions spécifiques destinées à participer aux charges que vous engagerez dans le cadre de manifestations que vous souhaitez organiser au cours de l'année. Vous avez la possibilité de proposer 1 manifestation au maximum (*pour toute manifestation supplémentaire, merci de contacter la Mairie*).

Nota : La première année la subvention de fonctionnement est plafonnée à 250 €.

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Les subventions ne sont accordées qu'aux associations domiciliées sur Maraussan.

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

La demande de subventions de fonctionnement doit être établie au moyen du formulaire qui vous est transmis. Pour être recevable, elle doit comprendre le document « DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT » dûment complété avec toutes les informations demandées ainsi que l'ensemble des pièces à joindre obligatoirement. Son dépôt ou envoi en mairie doit avoir lieu avant la date limite précisée en première page.

Les 4 étapes du traitement de votre dossier de demande de subventions sont explicitées en première page du formulaire.

Une commission municipale dédiée étudiera votre demande. A l'issue de cet examen, une décision sera prise pour proposer au vote du conseil municipal, l'attribution et le montant de la subvention de fonctionnement. Il en sera de même pour les projets spécifiques, la commission proposera de subventionner ou pas, tout ou partie des projets et en fixera le montant.

### SUBVENTIONS POUR PROJETS SPÉCIFIQUES

Si vous envisagez de faire une demande de subventions pour des projets spécifiques, vous devrez remettre le document « DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJETS SPÉCIFIQUES » dûment complété ainsi que les annexes demandées. De plus, vous aurez à compléter l'encart relatif aux projets spécifiques en page 3 du formulaire de demande de subvention de fonctionnement.

Une notice d'utilisation pour ces projets spécifiques est jointe au dossier.

*Remarque : Il faut bien noter qu'en complément des subventions de fonctionnement allouées aux associations, la municipalité met gratuitement à disposition des équipements et des locaux, y compris les charges associées, pour permettre d'exercer leurs activités.*

### COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le dossier qui vous est remis comprend les pièces suivantes :

- Le formulaire « DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT »
- Le formulaire « DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJETS SPÉCIFIQUES »
- L'annexe 1 « PROJET SPÉCIFIQUE N°... »
- Le tableau « COMPTE DE RÉSULTATS » à remplir pour l'exercice terminé au 31 décembre
- Le tableau « BUDGET PREVISIONNEL » à remplir pour l'exercice à venir
- La présente notice d'utilisation pour établir la « DEMANDE DE SUBVENTIONS »
- La notice d'utilisation pour établir la « DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJETS SPÉCIFIQUES »